



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 12 décembre 2022, à compter de 17 h 35, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 06 décembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Salle du Conseil municipal.

Monsieur Marc GRICOURT, Maire, préside la séance.

Présents :

Marc GRICOURT, Jérôme BOUJOT, Marie-Agnès FÉRET, Benjamin VÉTELÉ, Corinne GARCIA, Yann BOURSEGUIN, Christine ROBIN, Paul GILLET, Fabienne QUINET, Ozgür ESKI, Christelle LECLERC, Joël PATIN à partir de la délibération n° B-D2022-249, Hélène MENUU à partir de la délibération n° B-D2022-250, Rachid MERESS à partir de la délibération n° B-D2022-264, Claire LOUIS, David LEGRAND, Christelle BERENGER, Sébastien BRETON, Yann LAFFONT, Catherine MONTEIRO, Sylvaine BOREL, Danièle ROYER-BIGACHE, Céline MOREAU, Mourad SALAH-BRAHIM, Cédric MARMUSE, José ABRUNHOSA, Frédéric ORAIN, Françoise BEIGBEDER, Christophe DEGRUELLE, Nicolas ORGELET, Pauline SALCEDO, Odile SOULÈS, Axel DIEUZAIDE, Étienne PANCHOUT à partir de la délibération n° B-D2022-263, Mathilde DESJONQUÈRES, Sylvain GIRAUD, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN à partir de la délibération n° B-D2022-263, Michel PILLEFER, Michel CHASSIER, Gildas VIEIRA à partir de la délibération n° B-D2022-255

Pouvoirs :

Kadiatou DIAKITÉ donne pouvoir à Danièle ROYER-BIGACHE, Rachid MERESS donne pouvoir à Jérôme BOUJOT jusqu'à la délibération n° B-D2022-263, Étienne PANCHOUT donne pouvoir à Mathilde DESJONQUÈRES jusqu'à la délibération n° B-D2022-262, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN donne pouvoir à Malik BENAKCHA jusqu'à la délibération n° B-D2022-262

Excusés :

El Hassania FRAISSE-ZIRIAB

Début de séance : 17 h 35

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BRETON

Approbation du procès verbal du 21 novembre 2022

N° B-D2022-248	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
-----------------------	---

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

N° B-D2022-249	FINANCES – Secteur Saint Vincent Gare Médicis - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.
Rappel n° d'AP : 2039

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-250	FINANCES – Réhabilitation des gymnases Moussa Traoré et Jacques Azarian - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.

Rappel n° d'AP : 2049

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-251	FINANCES – Reconstruction du groupe scolaire nord - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.

Rappel n° d'AP : 2059

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-252	FINANCES – Réhabilitation du gymnase Marcel Cerdan - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.

Rappel n° d'AP : 2069

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-253	FINANCES – Square Valin de la Vaissière - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 5 à 7 années,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.

Rappel n° d'AP : 2079

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-254	FINANCES – Mise en lumière du patrimoine - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 5 à 6 années,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.

Rappel n° d'AP : 2089

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 12, Marie-Agnès FÉRET, Christine ROBIN, Hélène MENOU, Yann LAFFONT, Sylvaine BOREL, Françoise BEIGBEDER, Nicolas ORGELET, Pauline SALCEDO, Axel DIEUZAIDE, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-255	FINANCES – Réaménagement du mail Pierre Sudreau et de la promenade Pierre Mendès France - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 4 à 6 années,
 - modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.
- Rappel n° d'AP : 2099

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-256	FINANCES – Restauration de l'église Saint Nicolas - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.
- Rappel n° d'AP : 2109

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-257	FINANCES – Réaménagement des cours d'écoles - Augmentation de l'Autorisation de Programme
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) pour arriver à un montant actualisé de 650 000,00 € TTC.
 - modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.
- Rappel n° d'AP : 2119

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-258	FINANCES – Rénovation thermique et énergétique des bâtiments scolaires - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.
- Rappel n° d'AP : 2129

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-259	FINANCES – Requalification des espaces publics de la rue du Bourg Neuf - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 2 à 3 années,
 - modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué en séance.
- Rappel n° d'AP : 2149

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 4, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER, Michel CHASSIER

N° B-D2022-260	FINANCES – Plan cyclable et modes alternatifs - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (comme indiqué en séance).
- Rappel n° d'AP : 2159

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-261	FINANCES – Budget principal - Exercice 2022 - Décision modificative n°3
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2022 comme indiqué en séance.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

N° B-D2022-262	FINANCES – Budget annexe Chauffage urbain - Exercice 2022 - Décision modificative n° 2
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2022 comme indiqué en séance.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-263	FINANCES – Subventions aux budgets annexes culturels - Exercice 2022.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- dans le cadre de la gestion budgétaire 2022, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, d'arrêter les montants à verser selon le détail du tableau présenté en séance,
- autoriser pour l'exercice 2022 le versement d'une subvention d'investissement de 147 000 € au budget annexe Maison de la magie et préciser que cette subvention sera imputée en dépenses au chapitre 204 du budget principal et en recettes au compte 13241 du budget annexe Maison de la magie - subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-264	FINANCES – Budget principal - Exercice 2023 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent le budget présenté par Malik BENAKCHA en séance (joint à la présente délibération),
- examiner les différents chapitres qui constituent le budget présenté par le Maire (joint à la présente délibération) et les adopter,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées et individualisées dans l'annexe au présent budget.

Décision :

- **rejet à la majorité des votes exprimés du budget alternatif présenté par Malik BENAKCHA en séance,**

Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER (3) votant pour ;

- **adoption à la majorité des votes exprimés du budget présenté par le Maire et des différents chapitres qui le constituent,**

Étienne PANCHOUT, Mathilde DESJONQUÈRES, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER (5) votant contre,

Sylvain GIRAUD (1) s'abstenant,

Danièle ROYER-BIGACHE, José ABRUNHOSA, Michel CHASSIER (3) ne prenant pas part au vote ;

- **adoption à la majorité des votes exprimés de l'autorisation faite au Maire ou à son représentant de signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées et individualisées dans l'annexe dudit budget,**

Étienne PANCHOUT, Mathilde DESJONQUÈRES, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER (5) votant contre,

Sylvain GIRAUD (1) s'abstenant,

Danièle ROYER-BIGACHE, José ABRUNHOSA, Michel CHASSIER (3) ne prenant pas part au vote.

N° B-D2022-265	FINANCES – Budget annexe Château royal - Exercice 2023 - Budget primitif
----------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-266	FINANCES – Budget annexe Maison de la Magie - Exercice 2023 - Budget primitif
----------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-267	FINANCES – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2023 - Budget primitif
----------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-268	FINANCES – Budget annexe Chauffage urbain - Exercice 2023 - Budget primitif
----------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-269	FINANCES – Budget annexe Lotissement communal Alain Gerbault - Exercice 2023 - Budget primitif
----------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-270	FINANCES – Budget annexe Lotissement communal Clos de la Maçonnerie - Exercice 2023 - Budget primitif
----------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-271	FINANCES – Budget annexe Lotissement communal Montesquieu - Exercice 2023 - Budget primitif
----------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-272	FINANCES – Admission en non valeur
----------------	------------------------------------

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser l'admission en non-valeur d'un montant de 2 579,20 € sur le budget principal,
- dire que ces crédits sont inscrits au compte 6541,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-273	FINANCES – Créances éteintes
-----------------------	-------------------------------------

Le conseil municipal a décidé de :

- constater les créances éteintes d'un montant de 3 374,50 € pour le budget principal,
- réduire de 244,63 € les créances éteintes votées à l'occasion de la session du 27 juin 2022 pour s'arrêter à un montant de 16 866,11 €,
- dire que ces crédits sont inscrits au compte 6542,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-274	FINANCES – Cartes d'achats - Déploiement du dispositif de paiement au sein du service des relations publiques - Avenant.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- déployer la carte d'achat au sein du service des relations publiques,
- La Caisse d'Épargne Loire Centre met à la disposition de la Ville de Blois 13 cartes d'achats aux porteurs, confiées :
- au service du parc automobile : 7 cartes nominatives,
 - au service achats-logistique : 1 carte nominative,
 - au magasin des ateliers-bâtiments : 2 cartes nominatives,
 - à la direction des ressources humaines : 1 carte nominative,
 - à la direction des finances : 1 carte nominative,
 - au service des relations publiques : 1 carte nominative.

La Ville de Blois procédera à la désignation des porteurs et définira les paramètres d'habilitation des cartes.

- augmenter le montant plafond global de règlements effectués par cartes d'achat de la Ville de Blois, Le montant plafond global de règlements effectués par la carte d'achat de la Ville de Blois fixé à 280 000 € pour une périodicité annuelle est porté à 290 000 €, selon la répartition suivante :

- Carte d'achats publics aux porteurs du service parc automobiles : 70 000 €,
- Carte d'achats publics au porteur du service achats-logistique : 110 000 €,
- Carte d'achats publics aux porteurs du magasin des ateliers-bâtiments : 70 000 €,
- Carte d'achats publics au porteur de la direction des ressources humaines : 15 000 €,
- Carte d'achats publics au porteur de la direction des finances : 15 000 €,
- Carte d'achats publics au porteur du service des relations publiques : 10 000 €.

Les autres conditions du contrat établi entre la Ville de Blois et la CAISSE D'ÉPARGNE Loire Centre du 10 mai 2021 demeurent inchangées.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-275	FINANCES – Tarifs 2023
-----------------------	-------------------------------

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les tarifs présentés dans la délibération et les pièces annexes à compter du 1er janvier 2023 ; S'agissant des tarifs relatifs aux fêtes et manutention et à l'occupation du domaine public :
- décider que les prestations listées seront assurées par les services de la Ville sous réserve qu'elles n'apportent aucune gêne au fonctionnement normal des services ;
- fixer le montant de chacune de ces prestations à compter du 1er janvier 2023, conformément aux propositions présentées en séance, étant précisé que, pour toute prestation effectuée, les dimanches et jours fériés ou en période de nuit (22 heures à 7 heures), les tarifs de personnel seront majorés de 100 % ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-276	PERSONNEL TERRITORIAL – Fixation du tableau des emplois au 1er janvier 2023
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les créations, transformations et suppressions d'emplois détaillées en annexe n° 1 à la présente délibération ;
- adopter en conséquence le tableau des emplois de la collectivité tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-277	PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un emploi non permanent de chargé(e) missions « végétalisation » à la Direction de l'Aménagement de l'Espace Public et autorisation de recruter un agent contractuel
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- créer un emploi non permanent de chargé(e) de projet « charge(é) de mission végétalisation » à la Direction de l'Aménagement de l'Espace Public dans les conditions prévues par les articles L.332-24 à L.332-26 du Code Général de la Fonction publique et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifié(e) ;
- fixer la rémunération afférente à cet emploi conformément aux caractéristiques et conditions définies dans le rapport, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-278	PERSONNEL TERRITORIAL – Véhicules de fonction, véhicules de service avec remisage à domicile - Autorisation d'utilisation par les agents pour l'année 2023
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- attribuer un véhicule de fonctions à Monsieur Boris SOLODKI, Directeur Général des Services et lui donner pour 2023 l'autorisation d'utiliser le véhicule dont la collectivité est dotée, pour l'exercice de ses fonctions, en application de l'article L. 2123-18-1-1 du CGCT ;
- décider pour le cas où le véhicule serait utilisé à des fins privées, que cette utilisation privative fera l'objet d'une déclaration d'avantage en nature auprès des services intéressés et d'une évaluation selon les règles de l'URSSAF ;
- donner pour 2023, à :
 - Monsieur Damien BERTRAND, Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Mutualisation et du Soutien au Fonctionnement des Services,
 - Madame Cécile CHAPDELAINE, Directrice Générale Adjointe des Services en charge de la Solidarité et du Vivre Ensemble,
 - Madame Marie-Hélène HAMELIN, Directrice Générale Adjointe des Services en charge de la Qualité de Vie des Habitants,
 - Monsieur Thierry HERVE, Chargé des Relations Publiques,
 - Monsieur Franck HEYDE-BETANCOURT, Directeur du Cabinet du Maire.

L'autorisation de remettre à leur domicile le véhicule de service qu'ils utilisent, en application de l'article L.2123-18-1-1 du CGCT, et décider que cet avantage en nature fera l'objet d'une déclaration auprès des services intéressés et d'une évaluation selon les règles de l'URSSAF ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-279	PERSONNEL TERRITORIAL – Protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Blois, d'Agglopolys et du CIAS du Blaisois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la revalorisation du montant de la participation employeur au régime de prévoyance complémentaire dans les conditions exposées dans le rapport,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-280	PERSONNEL TERRITORIAL – Remboursement par la Communauté d'Agglomération de Blois et le CIAS du Blaisois des frais engagés par la Ville de Blois pour des actions de communication interne communes au titre de l'année 2022
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la répartition des dépenses de communication interne avec Agglopolys et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois dans les conditions présentées en séance ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-281	MARCHÉS PUBLICS – Réhabilitation du complexe sportif Moussa Traoré - Jacques Azarian - Actes modificatifs aux marchés de travaux
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les actes modificatifs n° 2 et 3 relatifs à la réhabilitation du gymnase Moussa Traoré
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes modificatifs et tous les documents afférents à cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-282	HABITAT – Campagne de ravalement des façades 2020-2025 - Attribution de subventions
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- attribuer une subvention au titre de l'aide au ravalement de façade de 11 708,05 € pour l'immeuble situé au 21 avenue Wilson,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-283	FONCIER – Cession d'un terrain situé 20 rue des Métairies à Blois, à Monsieur et Madame GAUTRY
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la cession à Monsieur et Madame GAUTRY, d'un terrain situé 20 rue des Métairies, à Blois, cadastré AZ 712, d'une superficie de 232 m², moyennant le prix de 5 € le m², soit pour la superficie indiquée, un prix total de 1 160 €, correspondant à l'évaluation des Domaines ;
- dire que les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur ;
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville tout acte et pièce s'y rapportant.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-284	FONCIER – Résiliation anticipée du bail emphytéotique consenti avec l'Association "Ecole Blaisoise du Cirque" - Cession pour partie et mise à disposition pour autre partie par convention de prêt à usage, de plusieurs parcelles sises à Blois, 24 à 28 B rue des Métairies, au profit de Sébastien TESSIER.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la résiliation anticipée du bail emphytéotique consenti le 17 octobre 2017 par la Ville de Blois à l'association "Ecole Blaisoise du Cirque", pour une durée de 18 ans, pour l'exercice de leur activité,
- décider de la cession, au profit de Sébastien TESSIER, des parcelles cadastrées AZ 231, 706, 709, 711, 713, 716 et 719, d'une superficie totale de 4 528 m², sises à Blois, 24 à 28 B rue des Métairies, moyennant le prix de 22 600 €, conformément à l'évaluation des domaines,
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par l'acquéreur,
- décider de mettre à disposition de Sébastien TESSIER, pour le bon fonctionnement de l'association, en complément, par convention de prêt à usage, à titre gratuit, précaire et révocable à tout moment, les parcelles cadastrées AZ 143, 707, 714, 717 et 720, d'une superficie totale de 4 188 m², situées à l'arrière des parcelles cédées,
- dire la convention de prêt à usage sera signée en même temps que l'acte authentique de vente,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette délibération et à signer au nom de la Ville, tout acte et pièce s'y rapportant.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-285	FONCIER – SAINT-VINCENT-GARE-MEDICIS - Échanges fonciers avec la SNCF Gares et Connexions sur le secteur de la gare
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de l'annulation de la délibération n° B-D2022-154 du 27 juin 2022, et de son remplacement par la présente délibération,

- décider de céder à la SNCF Gares et Connexions, les parcelles cadastrées DM 378 (8 m²), DM 379 m (129 m²), d'une superficie totale de 137 m², moyennant le prix de 5 € le m², correspondant à l'évaluation des Domaines, soit un total de 685,00 €,
 - décider en échange d'acquérir auprès de la SNCF Gares et Connexions, les parcelles cadastrées DM 369 (10 m²), DM 374 (523 m²) et DM 375 (113 m²), d'une superficie totale de 646 m², moyennant le prix de 5 € le m², correspondant à l'évaluation des Domaines, soit un total de 3 230,00 €,
 - dire qu'il y aura donc une soulte de 2 545,00 € à verser par la Ville de Blois à la SNCF,
 - dire que les frais d'acte et de division, seront supportés pour moitié par la Ville de Blois et pour autre moitié par la SNCF,
 - autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cet échange et à signer au nom de la Ville tous acte et pièce s'y rapportant.
- Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2022-286	FONCIER – Secteur Saint-Georges - Acquisition d'une parcelle située à Blois au lieudit "Le Clos de la Ferrière" auprès de Monsieur BIGUIER Jean-Marie
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès de M.BIGUIER Jean-Marie, la parcelle de terrain située à Blois au lieudit "Le Clos de la Ferrière", cadastrée CD 92, d'une superficie de 1 423 m², moyennant le prix de 8 538 €, conforme à l'avis des Domaines ;
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par la Ville de Blois ;
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tout acte et pièce s'y rapportant,

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-287	FONCIER – Secteur Saint-Georges - Acquisition d'une parcelle située à Blois au lieudit "Le Clos de la Ferrière" auprès des Consorts DERREUX.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès des consorts DERREUX, la parcelle de terrain située à Blois au lieu-dit "Le Clos de la Ferrière", cadastrée CD 86, d'une superficie de 499 m², moyennant le prix de 2 994 €, conforme à l'avis des Domaines ;
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par la Ville de Blois ;
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tout acte et pièce s'y rapportant.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-288	FONCIER – Site de la Vacquerie - Acquisition de parcelles complémentaires pour du maraîchage sises à Blois lieu-dit "Les Mazes", auprès des consorts BORDIER.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès des consorts BORDIER, plusieurs parcelles cadastrées BC 84, 89, 90, 40 et 42, d'une superficie totale de 2 896 m², sises à Blois lieu-dit "Les Mazes", moyennant le prix de 6,5 € le m², soit pour la superficie indiquée, un prix total de 18 824 €, correspondant à l'évaluation des Domaines ;
- dire que les frais d'acte seront supportés par la Ville de Blois ;
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville tout acte et pièce s'y rapportant.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-289	FONCIER – Acquisition auprès de Madame GIRAULT Mylène, des murs et du fonds de commerce "LES EMAUX DE BLOIS", sis à Blois 3 rue de la Voûte du Château.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès de Madame GIRAULT Mylène, les murs et le fonds de commerce "LES EMAUX DE BLOIS", situés dans l'ensemble immobilier cadastré DN 159, sis à Blois 3 rue de la Voûte du Château, moyennant le prix de 150 000 € net vendeur,
- dire que les frais d'acte seront supportés par la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition, et à signer au nom de la Ville tout acte et pièce s'y rapportant.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-290	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur Bégon-Croix Chevalier. Fixation de la part communale 2023
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer le tarif de la surtaxe communale 2023 pour le réseau de chauffage urbain Bégon-Croix Chevalier à 0,99 € HT par kW et par mois ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-291	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur Province-Laplace - Fixation de la part communale 2023
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer la recette de la surtaxe communale 2023 pour le réseau de chauffage urbain Province-Laplace au prix unitaire de 1,59 € HT par kW et par mois ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-292	CYCLE DE L'EAU – Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- donner acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et Non Collectif étant précisé que :

* ce rapport ainsi que la note liminaire visée aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, seront mis à la disposition du public sur place en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal,

* le public sera avisé par le Maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-293	CYCLE DE L'EAU – Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- donner acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable étant précisé que :

* ce rapport ainsi que la note liminaire visée aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, seront mis à la disposition du public sur place en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal,

* le public sera avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-294	AMÉNAGEMENT – Concession Laplace - Autorisation donnée à la SEM 3 Vals Aménagement pour la cession d'une emprise foncière à la société 3F Centre-Val-de-Loire en vue de la réalisation d'un programme de 6 maisons individuelles en accession sociale
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser la SEM 3 Vals Aménagement à céder à la société 3 F Centre-Val-de-Loire une emprise foncière de 1 352 m² pour le lot 14, et 670 m² pour le lot 15, issus des parcelles cadastrées section AS n° 359 (lot 14) et AS n° 360 (lot 15), soit une contenance totale de 2 022 m², pour la réalisation d'une surface de plancher maximum autorisée de 1 450 m² (850 m² de SDP sur le lot 14 et 600 m² de SDP sur le lot 15), permettant l'implantation de six maisons individuelles en accession sociale ;

- dire que cette cession est consentie moyennant un prix de vente d'un montant total de 100 000 € HT, TVA en sus aux régime et taux en vigueur, sur la base de l'emprise foncière ainsi définie ;
- autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-295	URBANISME – Instauration du permis de démolir en application de l'article L.421-3 du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune de Blois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- maintenir le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune de Blois pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction dès lors que le PLUi-HD sera exécutoire ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-296	POLICE MUNICIPALE – Renouvellement de la convention de partenariat entre la Police Municipale et la Police Nationale relative à la vidéosurveillance urbaine
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le principe du renouvellement de la convention de partenariat entre la Police Municipale et la Police Nationale,
- approuver les termes de la convention définissant les modalités du partenariat entre la Police Municipale et la Police Nationale relatif à la vidéosurveillance urbaine,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-297	PRÉVENTION SANTÉ – Approbation du Contrat Local de Santé 2022/2027
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le projet de Contrat Local de Santé pour la période 2022/2027 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre et la poursuite de ce dispositif.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-298	SOLIDARITÉ – Adoption du règlement de fonctionnement à destination des usagers des centres sociaux municipaux - Espace Mirabeau - Espace Quinière Rosa Parks
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes du règlement de fonctionnement propre à chacun des centres sociaux de la Ville de Blois ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-299	EDUCATION JEUNESSE – Adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'adhésion à l'association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-300	EDUCATION JEUNESSE – Enquête sociale dans le cadre de l'instruction dans la famille - Mise à disposition d'agents du CIAS du Blaisois auprès de la Ville de Blois.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter la mise à disposition de deux agents du CIAS du Blaisois auprès de la Ville de Blois, à compter du 1er janvier 2023, pour la réalisation des enquêtes sociales prévues par la loi,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-301	EDUCATION JEUNESSE – Modification du règlement intérieur des accueils collectifs des mineurs
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes du règlement des Accueils Collectifs des Mineurs de la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-302	CULTURE – Convention-cadre avec l'association bd BOUM - Renouvellement pour les années 2023-2026
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le partenariat entre la Ville de Blois et l'association bd BOUM,
- approuver le projet de convention à intervenir pour 4 ans, de 2023 à 2026,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, les conventions d'application annuelles sur cette période et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-303	CULTURE – Convention pluriannuelle de partenariat et de moyens entre la Ville de Blois et l'association Ciné'fil
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-304	CULTURE – Convention transitoire 2023 en faveur de l'association Mars relative à l'exploitation de la scène de musiques actuelles de Blois pour l'année 2023
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver dans le contexte exposé la signature avec l'association MARS d'une convention transitoire pour l'année 2023,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-305	CULTURE – Conventions de partenariat pour la présentation de deux spectacles à la Fondation du doute en partenariat avec la Halle aux grains.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le partenariat pour la représentation de ces deux spectacles à la Fondation du doute,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et toutes autres pièces afférentes à cette collaboration.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-306	SPORTS – 38e édition du Macadam Blésois - Règlement intérieur - Organisation - Recherche de financement
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le règlement intérieur de la 38ème édition du Macadam Blésois,
- solliciter et accepter des subventions ou des participations auprès des partenaires et du Département du Loir-et-Cher,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les contrats, conventions et autres documents relatifs à l'organisation matérielle de la manifestation à passer avec les sponsors, mécènes ou parrains et autres partenaires,
- accepter la formule d'inscription internet avec le support de la société Protiming,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec la société Protiming,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-307	SPORTS – Conventions avec les associations et organismes subventionnés en fonctionnement pour l'exercice 2023
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

Les associations concernées sont les suivantes :

- AAJB Omnisports,
- ADA Omnisports,
- ADA Blois Basket 41,
- Blois Football 41,
- La Blésoise,
- ASPTT Blois,
- Blois Judo 41,
- Tour du Loir-et-Cher
- Association Tournoi Challenger de Blois,
- AAJ Blois Tennis Club,
- Association Blois Football Club 1995,
- Rugby Club de Blois,
- Handball Club du Blaisois,
- AJBO,
- ASCP Blois.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-308	SPORTS – Mise à disposition d'éducateurs sportifs aux associations sportives - Compensation de la prise en charge par les associations pour le 2e semestre 2022 - Répartition de l'enveloppe de subventions
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- verser les subventions aux associations sportives : Blois Judo, ADA Blois Basket 41, Le Grimpeur Blésois et l'Aviron Club de Blois ;
- solliciter auprès des 4 associations sportives la prise en charge du coût de mise à disposition des éducateurs municipaux du 1er septembre au 31 décembre 2022, conformément à la réglementation en vigueur ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-309	SPORTS – Modification du règlement intérieur des équipements sportifs
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter la modification du règlement intérieur des équipements sportifs actant la clarification des conditions d'accès aux équipements, les obligations et responsabilités des parties ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-310	SPORTS – Signature de la convention de partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) ADA BLOIS BASKET
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, annexée à la présente délibération, avec la SASP ADA BLOIS BASKET pour la saison 2022/2023,
- autoriser le Maire ou son représentant à verser les crédits prévus dans ladite convention au titre des missions d'intérêt général (ligne budgétaire J11-40-6574) et au titre des actions de communication (ligne budgétaire J11-40-611),
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-311	SPORTS – Subvention exceptionnelle au Blois Badminton Club
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Blois Badminton Club. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire J11-40-6745,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-312	SPORTS – Subvention exceptionnelle au Blois Football 41
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association Blois Football 41,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-313	SPORTS – Subventions d'aide à l'encadrement des classes à horaires aménagés sports
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser les subventions aux associations : La Blésoise, Handball Club de Blois, AAJB Omnisports, AAJ Blois Tennis Club (cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire J 11 40-6574),
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B-D2022-314	VOEU – Donner à tous les jeunes blésois les mêmes chances de réussite scolaire et sociale
-----------------------	--

Le Conseil municipal de Blois, réuni en séance le 12 décembre 2022 adopte à l'unanimité le vœu présenté par la majorité municipale pour donner à tous les jeunes blésois les mêmes chances de réussite scolaire et sociale et s'engage à :

- élargir le périmètre des acteurs mobilisés au sein de la Cité éducative,
- élaborer un plan de lutte contre la grande précarité en milieu scolaire,
- soutenir les initiatives du département et de la région sur le sujet de la mixité sociale et scolaire afin de mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs et territoriaux,
- interpeller le Ministre de l'Éducation nationale sur la nécessité de mettre un terme à la concurrence entre l'enseignement public et l'enseignement privé qui conserve la possibilité de choisir ses élèves.

Décision : Adopté à la majorité des votants

Contre : 4, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER, Michel CHASSIER

La séance est levée à 21 h 45

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées – 2^{ème} étage du bâtiment A, aux horaires d'ouverture au public.